

# Règlement Aquathlon de Moirans

## Samedi 30 mars 2024

### RÈGLEMENT DE COURSE

L'Aquathlon de Moirans est inscrit au calendrier officiel 2023 de la Fédération Française de Triathlon (**FFTRI**). Par conséquent, l'épreuve est soumise à la Réglementation Sportive (**RS**) en vigueur. Le concurrent qui s'inscrit à cette épreuve implique l'acceptation automatique et le respect de ce présent règlement.

#### 1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'aquathlon est une épreuve individuelle qui consiste à enchaîner la natation et la course à pied dans cet ordre et sans arrêt du chronomètre.

La partie natation aura lieu à la piscine municipale de Moirans dans le bassin de 25 mètres.

La partie course à pied aura lieu entre la piscine, le parc du Vergerons, la ligne d'arrivée étant celle de la piste d'athlétisme du Stade Colette Besson.

L'épreuve est accessible à toutes et tous, dès l'âge de 6 ans.

Différentes distances sont proposées et adaptées en fonction des catégories d'âge.

Le nombre de concurrents par vague pourra être sujet à évolution en fonction du nombre d'inscrits sur les épreuves.

Le port de la combinaison néoprène est interdit lors des compétitions en bassin.

Ne seront acceptés que les maillots de bain et les trifonctions en lycra.

Les concurrents seront répartis dans les lignes d'eau, et auront un bonnet de couleur différente, afin de les distinguer dans une même ligne d'eau. Les bonnets seront disponibles au bord du bassin.

Les départs en natation s'effectueront dans l'eau, avec obligatoirement 1 main au mur.

Le port du dossard n'est autorisé que durant la partie pédestre. Il devra être placé devant de façon **lisible et non plié ni coupé** dès la fin de la transition natation / course à pied. La ceinture porte-dossard utilisée en conformité avec la **RS** est autorisée (3 points d'attache minimum). **Dans le cas où un concurrent franchirait la ligne d'arrivée sans dossard, il ne pourrait être classé.**

L'aire de transition sera située sur la terrasse près du bassin et ne sera accessible que par les concurrents, les arbitres, la sécurité médicale et l'organisation.

Chaque concurrent se verra attribuer une caisse qui sera à utiliser pour effectuer la transition natation / course à pied.

Les affaires de natation y seront déposées par chaque concurrent, et ensuite récupérées par les bénévoles après les transitions. En fin de course, les concurrents pourront récupérer leurs affaires de natation dans l'aire de ravitaillement située après la ligne d'arrivée, en échange de leur dossard.

L'accompagnement ou l'aide d'un tiers n'est pas autorisé durant toute la durée de la course, du moment que celle-ci a commencé. Également, les écouteurs, radio et téléphones portables ne sont pas autorisés (en conformité avec la **RS**).

#### 2. INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font en ligne exclusivement et ouvriront fin Janvier (prévisionnel, sujet à

évolution). Aucune inscription par courrier ne sera proposée.

### 3. DATES LIMITES D'INSCRIPTION

Vendredi 28 mars 2024 à 18h pour les inscriptions en ligne (clôture automatique).

Possibilité de s'inscrire sur place le jour de la course (dans la limite des places restantes) :

- jusqu'à **8h30** pour les courses Jeunes jusqu'à 14 ans,
- jusqu'à **11h00** pour les 14/19 ans.

### 4. CAPACITÉ MAXIMUM D'ACCUEIL DES CONCURRENTS

- Aquathlon Jeunes 6-9 : 48 concurrents, soit 3 vagues de 16 concurrents,
- Aquathlon Jeunes 10-11 : 48 concurrents, soit 3 vagues de 16 concurrents,
- Aquathlon Jeunes 12-13 : 60 concurrents, soit 3 vagues de 20 concurrents,
- Aquathlon Jeunes 14-19 : 80 concurrents, soit 4 vagues de 20 concurrents,

### 5. RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards aura lieu le jour de la course dans la salle René CRETIN sous les gradins du stade à partir de **7h45** et jusqu'à 45mn avant le départ de chaque course

Lors du retrait de son dossard :

- chaque concurrent devra présenter les documents suivants :

	<b>Licence 2024</b>	<b>Pass Compétition (2€)</b>	<b>QS – SPORT</b>
Licenciés FFTRI Compétition	<b>OUI</b>		
Licenciés FFTRI autre que Compétition	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	
Licenciés ITU	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	
Licenciés FCD, activité "Triathlon"	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	
Licenciés FFN Compétition	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	
Licenciés FFA Compétition	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	
Non licenciés		<b>OUI</b>	<b>OUI</b>

- une pièce d'identité (conformément à la **RS**),
- le QS – SPORT est téléchargeable la : [https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa\\_15699.do](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15699.do)
- les mineurs non licenciés devront présenter en outre une autorisation parentale, signée par leur représentant légal,
- Chaque concurrent devra également vérifier l'exactitude des données le concernant et les valider en émergeant la liste des inscrits.

**!/ L'émargement de cette liste vaut pour acceptation du présent règlement**

### 6. DÉROULEMENT et HORAIRE DES ÉPREUVES

Les concurrents devront se présenter à l'entrée des vestiaires de la piscine 30 minutes avant la première vague de leur épreuve.

L'appel sera fait par le/la responsable piscine, et les concurrents se verront attribuer une caisse pour y disposer leurs affaires nécessaires pour la transition natation / course à pied.

10 minutes avant le départ de chaque vague, auront lieu les briefings organisateur et arbitre. Tous

les concurrents sont tenus d'y assister et d'en prendre connaissance.

- Aquathlon Jeunes 6-9 : 3 vagues à 9h00, 9h10, 9h20 entrée dans les vestiaires à 8h30
- Aquathlon Jeunes 10-11 : 3 vagues à 9h40, 9h50, 10h00 entrée dans les vestiaires à 9h10
- Aquathlon Jeunes 12-13 : 3 vagues à 10h20, 10h30, 10h40 entrée dans les vestiaires à 9h50
- Aquathlon Jeunes 14-17 : 4 vagues à 11h00, 11h15, 11h30, 11h45 entrée dans les vestiaires à 10h30,

## 7. DISTANCES DES ÉPREUVES

	<b>Natation</b>	<b>Course à Pied</b>
Jeunes 6-9	50m	500m
Jeunes 10-11	100m	1000m
Jeunes 12-13	200m	1500m
Jeunes 14-17	400m	2500m

## 8. CATÉGORIES D'ÂGES ET ACCESSIBILITÉ AUX ÉPREUVES

- né(e) en 2015 à 2018 : 50m de natation / 500m de course à pied
- né(e) en 2013 à 2014 : 100m de natation / 1000m de course à pied
- né(e) en 2011 à 2012 : 200m de natation / 1500m de course à pied
- né(e) en 2005 à 2010 : 400m de natation / 2500m de course à pied

## 9. ARBITRAGE ET DÉCISIONS DE COURSE

En toute circonstance, les concurrents acceptent de se soumettre aux décisions des arbitres de la FFTRI ou de l'organisation.

## 10. POINTAGE

Les parcours pédestres se situant à proximité de la piscine, le contrôle de passage des concurrents sera effectué visuellement par les signaleurs tout au long des parcours.

## 11. STRUCTURE MÉDICALE

L'équipe de secouristes de l'aquathlon : le but étant d'assurer des soins de première urgence, est composée :

- > d'une équipe à la piscine (MNS et/ou BNSSA , et/ou secouriste PSE1 et/ou IDE et/ou pompier)
- > un secouriste (PSC ou PSE1) sur le point le plus éloigné du parcours CAP
- > d'une équipe dirigée par un Médecin sur la zone d'arrivée

## 12. SÉCURITÉ PENDANT L'ÉPREUVE

- Pendant la partie natation, les concurrents seront encadrés et surveillés par MNS et/ou BNSSA (à jour de leur révision quinquennale).
- Pendant la course à pied, les concurrents seront guidés par des bénévoles et des signaleurs placés aux points stratégiques du parcours.
- La 1<sup>ère</sup> et le 1<sup>er</sup> de chaque vague seront précédés par un VTT ouvreure.
- Le dernier concurrent de chaque vague sera suivi par un VTT balai.

### 13. RAVITAILLEMENTS

2 stands de ravitaillements seront mis à disposition des concurrents :

- 1 ravitaillement **liquide**, peu après la transition natation / course à pied,
- 1 ravitaillement **liquide + solide**, commun au parcours pédestre et à l'aire d'arrivée.

### 14. ANNULATION PAR L'ORGANISATEUR

Dans toute hypothèse d'annulation ou d'interruption définitive de l'épreuve pour toute raison indépendante de l'organisation, et en particulier, tout cas de force majeure, toutes décisions des autorités publiques (en particulier pour des raisons de santé publique, de sécurité ou de préservation de l'ordre public), tout risque d'intempéries ou d'intempéries avérées, l'organisateur n'encourra aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard des concurrents et les frais d'inscription ne pourront être remboursés.

Les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit, du fait de ces cas d'annulation ou d'interruption.

### 15. ANNULATION PAR LE CONCURRENT

Le concurrent sera remboursé de son inscription (sauf des frais bancaires liés à l'inscription en ligne) uniquement pour raison médicale et sur présentation d'un certificat médical datant d'au plus de 7 jours à la date de l'épreuve.

### 16. DROIT À L'IMAGE

Tout concurrent autorise expressément l'organisation et ses ayants droits (partenaires, sponsors, et médias) à utiliser son image à des fins de présentation ou de promotion.

### 17. RÉGLEMENT SANITAIRE

Tout concurrent devra se conformer au règlement sanitaire. Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas de non participation pour manquement au règlement sanitaire.